

Observatoire Régional DT DICT

Mercredi 03 mars 2021 à 14h30 à Villeurbanne



1. Observatoire du 7 octobre 2020 {Slide 03}.....	1
2. Présentation des résultats des exploitants de réseaux – Cohérence avec les indicateurs nationaux de l’observatoire national {Slides 04 à 36}	1
3. Retour sur le comité de concertation du 15 septembre 2020 {Slides 44 à 49}.....	3
4. Retour sur l’Assemblée Générale mixte & Conférence des Observatoires Régionaux du lundi 23 novembre 2020 {Slides 50 à 78}.....	3
5. Questions diverses {Slides 79 à 82}.....	4

1. Observatoire du 7 octobre 2020 {Slide 03}

Le compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2020 est approuvé.

2. Présentation des résultats des exploitants de réseaux – Cohérence avec les indicateurs nationaux de l’observatoire national {Slides 04 à 36}

a. Tableau récapitulatif {Slides 05 à 06}



De façon générale, l’année 2020 a été atypique, avec 2 mois de « trou d’air » dus au confinement. La reprise d’activité s’est faite avec une recrudescence d’accidents et d’endommagements aux réseaux. Le tableau est disponible ici : [Figure 1 Indicateurs exploitants de réseaux](#).

b. ENEDIS {Slides 07 à 19} PJ : *Présentation PPT*

Les dommages ont diminué de 11% par rapport à l’année précédente avec 2/3 des dommages sur des ouvrages souterrains répartis entre 49% sur des réseaux BTA souterrains et 26% sur des HTA souterrains. 67% des dommages ont lieu lors de travaux de terrassement. Une vigilance est portée sur les travaux de rénovations (façadiers) et les travaux de pose THD qui sont en augmentation.

Au niveau des territoires :

- Forte baisse des DO sur la Drôme, le Rhône et la Haute-Savoie.
- Problèmes d’augmentation des DO dans l’Ain principalement.
- Problèmes rencontrés en Savoie, dans la zone de Bourg Saint Maurice et des stations de ski (travaux concentrés sur une faible période, beaucoup d’accrochages).
- Attention à l’interprétation des chiffres de DO sans DICT : ils signifient qu’il n’y avait pas de DICT sur terrain.



ENEDIS a présenté son outil GRIT qui offre la possibilité, entre autres, de réaliser des constats contradictoires dématérialisés.

Commentaires de la salle :

- Des problèmes de transmission de la copie ont été mentionnés par plusieurs membres.
- Des problèmes de confiance sur la non modification du constat post-signatures ont également été soulevés.
- L'outil aurait sa place sur le portail de l'INERIS

c. **GRTgaz** {Slides 20 à 27} PJ : *Présentation PPT*

La baisse des déclarations en cette année de crise sanitaire s'est limitée à 3,3% sur le périmètre Rhône-Alpes, concentrée sur la période de confinement. Une augmentation des DT/DICT conjointes est constatée. Les ATU sont stables.

GRTgaz souligne que dans la période post confinement, de nombreux travaux ont commencés sans les rendez-vous obligatoires.

Il n'y a pas eu d'endommagement sur le périmètre de l'observatoire Rhône-Alpes en 2020. Néanmoins sont à déplorer 10 endommagements de réseau GRTgaz en 2020 au niveau national dont 2 avec fuite (sans inflammation). Sur les 10, 8 impliquent des entreprises de TP (*information transmise post-réunion*).

d. **RTE** {Slides 28 à 34} PJ : *Présentation PPT*

-1.43% de sollicitation en 2020 par rapport à 2019. 1081 IC sollicitées sur les 8126 DT reçues pendant la période. RTE a eu 1 seul retour d'IC au niveau national, sur Grenoble.

12 agressions d'ouvrage HTB aériens en 2020 dont deux provoquées par deux entreprises du bâtiment (dans les 2 cas, sans DT-DICT). Aucune agression d'ouvrage THT par des entreprises de TP.

e. **GRDF** {Slides 35 à 41} PJ : *Présentation PPT*

175 DO cumulés à fin décembre 2020 sur Rhône-Alpes (247 DO sur la même période 2019), 8000 clients impactés par les coupures d'alimentation. Beaucoup de DO en juillet. 20 % des DO avec absence de DICT, il existe une forte baisse du nombre de DO dans tous les départements sauf dans l'Ain et la Drôme.

Le taux DO/DICT est de 0,31, il est donc en baisse par rapport à 2019 et inférieur au niveau national (0,36). Les types d'ouvrages endommagés sont principalement les branchements individuels sur réseau et les canalisations réseau. 68% des accrochages le sont avec une pelle mécanique. Une attention particulière est à donner sur l'enfoncement de piquet.

5 IC ont été reçues depuis l'évolution réglementaire de janvier 2020. En tout, 85% des réseaux sont en classe A à fin 2020.



Tournage d'un film « Prévention DO, Tous Pros ! » pour sensibiliser les équipes « terrain » aux risques liés aux DO.

f. **Grand Lyon**

2 endommagements en 2020, dont l'un sur une digue, causé par un particulier. 1650 carrefours de signalisation lumineuse sont en classe A et 200 carrefours en classe A certifiée. Sur les 1850 km SLT (Signalisation Lumineuse Tricolore), avec plus de 50 000 émergences, les réponses sont en Classe A à 100%.

g. **Eau Grand Lyon**

8000 DT reçues et 29000 DICT et DT/DICT conjointes ont été reçues sur l'année. Environ 60 incidents sont à déplorer sur la même période. Il est difficile de voir des tendances ces dernières années mais plusieurs points d'attention importants sur différents sujets sont soulignés :

- Réparations faites aux réseaux d'eau sans informations préalables de la part de certaines entreprises, de façons récurrentes lors de certains dommages.
- Endommagements lors des fondations pour bâtiments (en particulier lors de la pose de clous ou la pose de parois berlinoises).
- Densification intense liée aux nouveaux usages, tels que les réseaux de chaleur et les voies de Tramway, qui chassent les réseaux sur une partie restreinte, où ils se retrouvent les uns sur les autres. Les réseaux d'eau se retrouvent donc difficilement accessibles. De plus, les règles techniques de pose ne sont pas toujours respectées.

h. **Indicateurs nationaux** {Slides 42 à 43} PJ : *Présentation PPT*

Thierry LIROLA a présenté les statistiques du GP2 de l'observatoire national. Les chiffres de dommages aux ouvrages souterrains ont diminué : 0,26% contre 0,33% en 2019. Rhône-Alpes est située dans le haut du classement des régions avec le taux de DS / DT le plus faible.

3. **Retour sur le comité de concertation du 15 septembre 2020** {Slides 44 à 49}

Jean Verrier a commenté la réactivation du Comité de Concertation. 7 saisines ont été effectuées depuis sa réactivation et 2 sessions ont permis de traiter 3 dossiers.
2 litiges ont été exposés et commentés.



Décision de l'observatoire : L'un des objectifs du comité, au-delà de régler les litiges est de capter les cas pour alimenter les travaux nationaux, en particulier en ce qui concerne les causes profondes.

4. **Retour sur l'Assemblée Générale mixte & Conférence des Observatoires Régionaux du lundi 23 novembre 2020** {Slides 50 à 78}

a. **Thèmes retenus pour la feuille de route 2021 de l'Observatoire National**

Thierry LIROLA est revenu sur l'AG mixte et la Conférence des OR qui a eu lieu en novembre. La participation à cet événement a été importante et les échanges riches. Les deux grands thèmes retenus pour les années à venir sont la sensibilisation des responsables de projets sur les obligations prévues par la réglementation DT-DICT et le travail sur l'analyse des causes profondes des dommages.

Sur la première thématique, la première étape est d'arriver à les identifier et de trouver les axes pour les atteindre, afin d'ensuite pouvoir les mobiliser.



Décision de l'observatoire : Un questionnaire sera adressé aux entreprises pour avoir un inventaire de leur RP et savoir combien de fois la réglementation est appliquée à la lettre par les RP.

Sensibilisation des RP sur les obligations prévues par la réglementation PJ : Présentation PPT

M. Bouziat, de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, a présenté rapidement les obligations prévues par la réglementation des responsables de projets et en particuliers :

- Consulter le guichet unique et adresser une DT,
- Selon les cas, réaliser des IC à la charge de l'exploitant de réseau ou, si nécessaire, des opérations de localisation
- Constituer le dossier de consultation des entreprises (réponses aux DT et résultats de ses IC)
- Prévoir des clauses techniques et financières dans le marché de travaux
- Réaliser le marquage-piquetage des réseaux au sol (cas généraux)
- Surseoir aux travaux (découverte d'ouvrages)
- Obligations générales de sécurité
- Divers : AIPR – travaux urgents et relevés topographiques

La présentation rappelle les différents cas d'exemptions.

5. Questions diverses {Slides 79 à 82}

a. Participation aux GP de l'Observatoire National

Les différents groupes de travail au niveau national sont les suivants :

- GP1 : Communication et relations avec les Observatoires Régionaux
- GP2 : Indicateurs (Exploitants, DREAL, GU)
- GP3 : Ouverture d'un fourreau en sécurité (Travaux finis)
- GP4 : Dématérialisation dont Géo-Standard des réseaux
- GP5 : Relations Guichet Unique
- GP6 : Gestion des travaux urgents
- GP7 : Détection des réseaux - Valorisation des IC
- GP8 : Évolutions du guide de la réglementation anti-endommagement (Fascicules 1 à 3)
- GP9 : AIPR
- GP10 : Fascicules 4 et 5.

Les personnes intéressées pour faire partie de l'un de ces groupes de travail peuvent se manifester auprès de Nina Delaunay (04 37 47 39 75, ndelaunay@fntp.fr). Sont notés à ce jour :

- Marie AUGUSTE, SADE CGTH, pour le GP 7
- Vincent POULY, Ingénieur Confirmé chez ARCADIS, pour le GP 10

b. Délai maximal traitement des dossiers par le Comité de Concertation

Est proposé un délai maximal à partir de la mise en cause pour passage devant le comité de concertation. Au-delà de cette limite, les dossiers ne seront plus traités. Il est à noter que les dossiers en attente de traitement ne sont pas concernés.

Plusieurs possibilités ont été évoquées pour le début du délai :

- Signature du constat
- Document de mise en cause
- Réception de la facture par l'entreprise incriminée.

Un délai d'un an est proposé. Il est contesté par les représentants des entreprises TP car les factures sont parfois reçues 1 ou 2 ans après les courriers de mise en cause. Puisque tous les courriers de mise en cause ne débouchent pas sur des facturations, les entreprises considèrent que leur responsabilité est engagée par les exploitants uniquement à la réception des factures.



Décision de l'observatoire : L'observatoire sollicite les exploitants de réseaux pour avoir un délai entre la signature du constat et la mise en cause / facturation de 2 mois maximum. Les exploitants sont invités à nous indiquer lors du prochain observatoire si ce délai est en mesure d'être respecté. Une décision régionale sera prise avec application expérimentale après la prochaine réunion de l'observatoire.

c. Cas des réponses aux DICT avec des plans d'exploitants de réseaux sensibles en zone urbaine, en classe de précision B ou C

Les IC sont en fait très peu réalisées. Le sentiment général est que ce n'est pas grâce aux IC que les cartographies en classe A seront atteintes.



Rappel IC : action à caractère obligatoire de recherche de renseignements sur un ouvrage (type, emplacement, caractérisation, géoréférencement...) menée par le responsable de projet si l'exploitant en a fait la demande lors de sa réponse à la DT.

Rappel OL : action à caractère non-obligatoire de recherche de renseignements sur un ouvrage (type, emplacement, caractérisation, géoréférencement...) menée à l'initiative du responsable de projet.



Décision de l'observatoire : Il n'est pas acceptable pour des questions de sécurité d'accepter ces situations, dangereuses pour les collaborateurs sur le terrain. La thématique sera approfondie lors du prochain observatoire.

d. PCRS

Proposition de faire intervenir la Métropole de Lyon sur les thématiques de PCRS.

Il a été mentionné des variations entre les PCRS selon les territoires : Ortho-photo-plans dans le 74, Ortho-photo-plans avec mise à jour terrestre dans le 38. Ces fonds de plan vont apporter de nouvelles problématiques.



Rappel PCRS : Plan Corps de Rue Simplifié qui constitue le socle commun topographique minimal de base.

Rappel STAR DT : Standard de Réseaux pour les réponses aux DT-DICT.

e. **AIPR**

Est soulevé la problématique du recyclage des AIPR.

f. **Bloc béton**

Beaucoup de dommages en lien avec des travaux effectués qui détruisent les blocs de béton. Même lorsque la DICT indique un réseau à cet endroit, les chefs de chantiers ont tendance à remettre en cause la DICT.

Aujourd'hui, les câbles ENEDIS peuvent être consignés en cas de vue de blocs de béton.

Il revient à la responsabilité de l'entrepreneur de former ses collaborateurs sur cette question.



*Le couvre-feu oblige la levée de la séance,
des thématiques restent en suspens pour la prochaine séance.*

Prochaine réunion de l'Observatoire régional DT/ DICT
Le 17 juin 2021 à 14h30

Présents :

NOM Prénom	Organisme / Entreprise
Marie AUGUSTE	SADE CGTH
Lionel BERTHET	GRDF Réseaux Rhône-Alpes et Bourgogne
Maud BERTHIER	CARRION TP
Lionel BOBEAU	EUROVIA Délégation Centre-Est
Isabelle BONNET	EIFFAGE Route Centre Est
Daniel BOUZIAT	DREAL Auvergne Rhône-Alpes
Isabelle DELORME	COLAS RAA
Laurent DELPHIN	SOGELINK
François FAILLE	Eau du Grand Lyon
Guillaume FRASCONI	ENEDIS – DR Alpes
Eric GAILLARD	SIGERly
Fabien GOMEZ	Grand Lyon Métropole
Stéphane JAY	BENEDETTI-GUELPA
Anne-Céline LASCAUX	GRT gaz
Thierry LIROLA	Président de l'Observatoire
Sandrine LE MEUR	
Romuald MIALON	ENEDIS - Direction Régionale Sillon Rhodanien
Patrick PEREZ	Consulting
Valérie PERRIN	RTE Rhône-Alpes Auvergne
Vincent POULY	ARCADIS
Laurent POUSSEREAU	Ecartip
Jean VERRIER	GeoProcess

Assiste également : Nina DELAUNAY

EXPLOITANTS CONCERNES	ENEDIS	GRDF	GRT	RTE	ORANGE	GRAND LYON: réseaux GL : Assainissement, Signalisation Lumineuse et Tricolore, Réseau Mutualisé Télécom, Digues	EAU DU GRAND LYON	TOTAL
INDICATEURS								
Nombre de DT	58607	32849	2552	8126	47594	8159	8 120	166007
Nombre de DICT	64055	40346	3019	9423	57491	10339	11 227	195900
Nombre de DT DICT conjointe	97118	56085	2708	9950	79457	16340	17 961	279619
Taux de réponse dans les délais	99,99%	100%	100%	100%		100%	100	1750,00%
Nombre d'ATU	16076	4122	255	1227		2368	0	24048
Nombre total de dommages	493	175	0	12	323	2	61	1066
- dont nombre de dommages sans DICT	195	35	0	12		1	3	246
Taux de dommage / DICT	0,278	0,31	0	100%	0,24%	0,01%	0,0016	22,75%
Pourcentage de DT / DICT (%)	91%	81%	85%	86%		78,9%	72%	82,42%
AUTRES PRECISIONS								
NATURE DE L'OUVRAGE ENDOMMAGE								
- souterrain BTA	206			NC				
- souterrain HTA	129			NC				
- aérien BTA	84			NC				
- aérien HTA	8			NC				
- branchement souterrain	/	116		NC			42	
- branchement aérien	/			NC				
- coffrets	21			NC				
- réseau gaz MPB	/	58		NC				
- réseau gaz	/	1		NC				
- autres	45			12		2	19	
DOMAINE DU DOMMAGE								
- domaine public	306	172		0		1		
- domaine privé	187	3		12		1		
TYPE D'EXECUTANT DE TRAVAUX (Entreprise)								
- Entreprise de TP	397	154		0		1		
- Collectivité locale ou syndicat	/			0				
- Entreprise de bâtiment	24			2				
- Entreprise agricole	/			2				
- Entreprise d'espace vert	1	4		0				
- Particulier	61	16		1		1		
- autres (Elagueurs)	10			7				
TYPE DE RESPONSABLE DE PROJET								
- Communauté de commune ou d'aglor	/	23		0				
- Métropole	/			0		1		
- Commune	/	56		0				
- Département ou Région	/			0				
- Syndicat	/			0				
- Exploitant de réseau	/	62		0				
- Société pivée	/	18		4				
- Particuliers	/	16		8		1		

Figure 1 Indicateurs exploitants de réseaux